



Bilan de la concertation

Révision du SCoT Sud Loire

29 mars 2018

16 décembre 2024

A la fin de la concertation, le Comité Syndical arrête le bilan ci-présent.

Le Comité Syndical a voté le 29 mars 2018 le lancement de la procédure de révision du SCoT Sud Loire.

Plusieurs raisons expliquent la révision du SCoT :

- la modification majeure de son périmètre ;
- la mise en compatibilité avec les documents et schémas de rang supérieur.

Ainsi la délibération du 29 mars 2018 indique :

« Le Président rappelle que le SCOT Sud-Loire a été approuvé le 19 décembre 2013 sur un périmètre de 117 communes. Suite à la promulgation de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), la commune de Chazelles sur Lyon a intégré le périmètre du SCOT des Monts du Lyonnais, faisant alors passer le périmètre du SCOT Sud-Loire à 116 communes.

Puis les EPCI membres du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire ont vu leurs périmètres évoluer, suite à la mise en œuvre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et la Communauté de Communes Forez-Est, qui fut un temps rattachée au périmètre du SCOT Loire-Centre, a exprimé le souhait d'intégrer le périmètre du SCOT Sud-Loire.

Le périmètre du SCOT SUD-LOIRE a ainsi été modifié par arrêté préfectoral n°126 en date du 5 novembre 2017, devenu exécutoire le 18 décembre 2017. Le périmètre du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire est à présent constitué des 4 EPCI suivants :

- Saint-Etienne Métropole
- Loire-Forez Agglomération
- Communauté de communes Forez-Est
- Communauté de communes des Monts du Pilat

De plus, plusieurs communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier qui étaient historiquement dans le périmètre du SCOT Sud-Loire ont intégré pendant quelques mois le périmètre du SCOT Loire-Centre. Ainsi, le document SCOT Sud-Loire est à présent exécutoire sur un périmètre de 109 communes.

Selon l'article L143-10 du Code de l'urbanisme relatif à l'extension d'un périmètre de SCOT, l'établissement public prescrit, au plus tard lors de la délibération qui suit l'analyse des résultats de l'application du schéma en vigueur prévue à [l'article L. 143-28](#), l'élaboration d'un schéma ou la révision, ou la modification de l'un des schémas en vigueur, pour couvrir l'intégralité du périmètre étendu de schéma de cohérence territoriale.



Au vu de l'extension importante du périmètre du SCOT Sud-Loire, il est proposé de ne pas attendre la délibération qui suit l'analyse des résultats de l'application du SCOT en vigueur, prévue fin 2019, et de lancer dès à présent les travaux de révision du SCOT sur le nouveau périmètre. »

La révision du SCoT poursuit plusieurs objectifs généraux :

- Définir les enjeux du territoire d'ici 2050
- Réviser ou approfondir certaines thématiques (ambitions démographiques, productions de logements, armature territoriale, prendre en compte l'évolution des pratiques de mobilité, ...)
- Renforcer la lutte contre le réchauffement climatique
- Actualiser les documents composants le SCoT
- Intégrer les nouvelles exigences réglementaires
- Renforcer le volet intégrateur du SCoT

Par ailleurs, les objectifs suivants ont été retenus dans la délibération engageant la révision :

- ✓ Affirmer le Sud Loire comme étant un pôle d'équilibre d'envergure métropolitaine au cœur de la Région Auvergne Rhône-Alpes : le Sud Loire, fort de ses 590 000 habitants et 221 000 emplois, constitue ce que le CGET (ex-DATAR) définit comme un système urbain local. Les relations entre les aires urbaines de Montbrison, Feurs, Boën, Saint-Etienne et au-delà avec le Puy-en-Velay et Clermont-Ferrand placent le Sud Loire à l'interface entre la métropole lyonnaise et d'autres territoires plus à l'ouest.
- ✓ Confirmer une attractivité nouvelle : le Sud Loire est aujourd'hui en progression démographique (+0,33% en moyenne annuelle sur la période 2009-2014). Mais ce renouveau démographique masque des disparités encore importantes entre :
 - -les villes-centres de la Métropole (en particulier Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond et Rive de Gier) qui tendent progressivement à enrayer leurs hémorragies démographiques liées aux crises économiques successives et à l'attractivité des territoires périphériques,
 - -des périphéries et bassins de vie locaux qui voient leur population s'accroître avec notamment l'arrivée de jeunes ménages et de familles à revenus élevés,
 - -des secteurs ruraux de montagne qui connaissent un affaiblissement démographique (le Haut Forez et les Monts du Pilat).
- ✓ S'appuyer sur la force d'un bassin de vie multipolaire, structuré autour de différents pôles (Saint-Etienne, Montbrison, Feurs, Firminy, Rive de Gier, Saint-Chamond, Boën, Saint-Just Saint-Rambert, Andrézieux-Bouthéon, Bourg-Argental, ...), d'envergure territoriale différente mais participant tous à la structuration du territoire. Celle-ci offre une mosaïque de paysages et de contextes territoriaux complémentaires jouant en faveur de la qualité de vie des habitants. Chaque composante de ce système doit être perçue comme valorisante/complémentaire et non concurrentielle de son voisinage.

- ✓ Permettre à la centralité majeure que constitue Saint-Etienne de poursuivre ses mutations (renouvellement urbain et requalification de tissus urbains dégradés notamment par le biais de l'opération d'intérêt national de Saint-Etienne, appui sur le design, accueil des équipements métropolitains tels le Zénith, le stade Geoffroy Guichard, la nouvelle Comédie, la Cité du Design, le Musée d'Art Moderne, le Parc des Expositions, le pôle universitaire, le CHU, la gare TGV de Châteaureux, ...) et affirmer, au bénéfice de tous, son importance d'envergure régionale tant sur le plan de l'innovation économique que de l'enseignement supérieur.
- ✓ Intégrer les problématiques des secteurs ruraux comme une composante majeure du projet de territoire en leur permettant de maintenir et développer des activités économiques et des services tout en préservant leur identité, leur patrimoine et les vocations de leurs espaces naturels et agricoles, patrimoine commun et inaliénable de tout le territoire.
- ✓ Miser sur les forces et les acquis économiques du territoire en en faisant un pôle économique majeur et "multispécialisé" contribuant à la dynamique de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne dans laquelle le Sud-Loire s'inscrit pleinement, en misant sur des chaînes de création de valeur ajoutée (notamment dans les domaines particulièrement présents dans le Sud-Loire que sont la mécanique, le numérique - design, l'optique, les technologies médicales, le textile médical) et la transversalité des activités ainsi que le développement des savoirs, et mettre en œuvre des complémentarités qui doivent être affirmées et assumées constamment ; resserrer les liens entre le monde économique, la recherche, l'enseignement supérieur et la formation.
- ✓ Lutter contre l'étalement urbain et promouvoir l'utilisation prioritaire des espaces déjà urbanisés, avec des formes urbaines moins consommatrices d'espaces, en prenant en compte les spécificités du périurbain et en permettant la valorisation de tous les territoires, y compris les territoires agricoles stratégiques. Le territoire du Sud-Loire reste un territoire fortement consommateur d'espaces agricoles et naturels, et il est nécessaire de poursuivre les efforts pour lutter contre ce constat.
- ✓ Lutter contre la dévitalisation commerciale des centre-villes et des centre-bourgs en évitant l'implantation des commerces concurrentiels des centres dans les périphéries, et anticiper les changements sociétaux de comportement (e-commerce...), en s'appuyant pour cela notamment sur les constats établis par la dernière enquête de consommation des ménages réalisée par la CCI métropolitaine Lyon Saint-Etienne (2017).
- ✓ Préserver les capacités de production agricole en vue d'établir une stratégie alimentaire en lien avec la profession agricole, et préserver les terroirs à forts enjeux (AOP Côtes du Forez, Rigottes de Condrieu, Fourmes d'Ambert et de Montbrison, champignons des bords de Loire, ...). L'agriculture représente de plus un enjeu vital en tant que production nourricière pour les populations.
- ✓ Améliorer l'accessibilité multimodale du territoire et valoriser l'étoile ferroviaire stéphanoise, notamment en favorisant l'accessibilité externe par la desserte TGV et en améliorant les dessertes TER entre Lyon et Saint-Etienne mais également en direction de Montbrison, Boën, Feurs, Balbigny (Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand et Roanne).



- ✓ Inscrire le Sud Loire dans les réponses aux défis énergétiques et la préservation de la ressource en eau. Un des axes forts pour la maîtrise de la dépense énergétique et la réduction des gaz à effet de serre doit être pour le territoire du Sud-Loire de disposer d'objectifs ambitieux en matière de rénovation thermique de l'habitat au vu de l'ancienneté du parc (en lien avec son passé industriel), et d'agir sur les déplacements en limitant l'usage de la voiture particulière. Concernant la ressource en eau, le Sud-Loire dans sa nouvelle configuration a mis en évidence l'enjeu d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable (en quantité et en qualité) de nombreux secteurs.

- ✓ Améliorer la protection et la valorisation des ressources naturelles (notamment la forêt par la sylviculture), des patrimoines et des paysages (Forez, Pilat, contextes urbains et périurbains, limites ville-campagne, ...), et conforter l'économie touristique des territoires en valorisant :
 - Des sites de moyenne montagne au premier rang desquels les Monts du Forez et la station de Chalmazel, et le Pilat via l'espace nordique du Pilat,
 - Des villes thermales et de nature (Montrond les Bains, Saint-Galmier)
 - Le fleuve Loire et des sites de nature associés tel que l'écopôle du forez
 - Le patrimoine urbain tel le patrimoine mondial UNESCO du Corbusier à Firminy
 - Et un ensemble de musées mettant en valeur les savoir-faire locaux et industriels

- ✓ Placer le fleuve Loire comme un élément fédérateur du territoire. En effet, le nouveau périmètre du SCOT Sud-Loire intègre une partie plus importante des bords de Loire puisqu'il y a eu extension vers les secteurs de Feurs et Balbigny. Cette démarche de valorisation à mener en lien avec les territoires limitrophes, notamment la proche Haute-Loire, permettrait de travailler sur l'amélioration de la qualité des milieux écologiques, le soutien à la valorisation écologique des sites, la valorisation du patrimoine local et leur mise en tourisme (base de loisirs de St-Victor sur Loire, cheminements en modes doux, ...) et une attention particulière à l'économie agricole (AOP Côtes du forez et chambons des bords de Loire)

Afin d'intégrer les dispositions de la loi ELAN au projet de SCOT, une seconde délibération a eu lieu en Comité Syndical le 25 mars 2021.

Le processus de concertation s'est déroulé entre le 27 novembre 2018 et le 24 octobre 2024. 13 réunions publiques ont été organisées entre 2018 et 2024 :

- Le 27 novembre 2018 (Engagement de la Révision)

- Automne 2022 (perspective pour le PAS)
 - SEM : 12 octobre 2022
 - Bourg-Argental : 19 octobre 2022
 - Feurs : 9 novembre 2022
 - Montbrison : 16 novembre 2022

- 7 juin 2024 : réunions multisites sur le PAS

- 24 octobre 2024 : réunions multisites sur l'Arrêt Projet

1/ Les modalités de concertation

CADRE GENERAL :

A la fin de la concertation, le Comité Syndical arrête un bilan défini par les articles L103-2 et suivants code de l'urbanisme (CU).

Dès sa révision, le Schéma de cohérence territoriale doit faire l'objet d'une concertation qui associe à la fois les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et ce, pendant toute la durée de la révision du document d'urbanisme (art. L103-2).

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont définis préalablement et plus précisément par le Comité Syndical (art. L103-3 CU). Ainsi, le Comité Syndical a approuvé les modalités de concertation le 29 mars 2018 (voir ci-après l'extrait de la délibération).

La concertation doit permettre à toute personne d'accéder aux informations relatives au projet de SCOT et de pouvoir formuler des observations et des propositions qui sont à la fois enregistrées et conservées.

CADRE DEFINI PAR LA DELIBERATION DE REVISION DU 29 MARS 2018 (EXTRAIT) :

« Concernant la concertation du public, les modalités suivantes sont retenues et seront mises en œuvre durant toute la période de la révision du projet :

✓ Mise à disposition du public des portés à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte. Ces derniers seront consultables aux horaires habituels d'ouverture des bureaux du Syndicat Mixte.

✓ Mise à disposition du public d'un dossier lui permettant de s'informer du déroulement de la procédure aux sièges du Syndicat Mixte, de Saint-Etienne Métropole, de Loire-Forez Agglomération, de la Communauté de Communes Forez-Est et de la communauté de Communes des Monts du Pilat. Ce dossier sera consultable aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre. Ce dossier sera actualisé au cours de la révision du projet de SCOT.



✓ Ouverture d'un registre aux sièges du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre, pour permettre au public de consigner ses observations. Ce registre sera accessible aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre.

✓ Information du public sur l'état d'avancement de la procédure de révision du SCOT Sud-Loire par voie de presse (un avis d'information paraîtra dans le Progrès en début de procédure, un autre après le débat sur le PADD et un troisième avant l'arrêt du projet) et au travers des bulletins des collectivités qui le souhaiteront, ainsi que par le biais du site internet du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire et, si elles le souhaitent, par le biais des sites internet des collectivités membres.

✓ Organisation de trois réunions de concertation publique, une première réunion aura lieu en début de procédure afin de présenter la démarche de révision du SCOT et ses attendus, le contexte législatif et réglementaire dans lequel il se révisera. Une seconde réunion avant le débat sur le PADD afin de présenter une synthèse du diagnostic ainsi que les orientations générales et le parti pris retenu. Enfin, une troisième réunion aura lieu avant l'arrêt du projet de SCOT à l'occasion de laquelle l'ensemble du projet de SCOT sera présenté. Un débat suivra et une phase de questions / réponses terminera chaque réunion.

✓ Publication de l'avis de ces réunions dans la Tribune Le Progrès et dans l'Essor. Cet avis précisera le jour, l'heure et le lieu où se tiendra la réunion publique. »

2/1/ Approche calendaire

En plus des instances de gouvernance propres au syndicat mixte (un Bureau mensuel et un comité syndical trimestriel), la révision a été l'occasion d'approfondir le travail de concertation avec les élus locaux représentant près de 200 communes ainsi qu'avec les 600 000 habitants du territoire.

Cette concertation a pris plusieurs formes et elle a informé les travaux d'élaboration de la révision du SCoT.

Elle s'inscrit dans un calendrier dense – hors contraintes externes – qui mobilisent élus et habitants dans la phase de production des documents, entre 2022 et 2024.

Forums des élus du SCoT (2)

- Le jeudi 17 juin 2021 de 17 h à 20 h, soit en présentiel, au théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon (1, avenue du Parc à Andrézieux-Bouthéon), soit en visio-conférence. Le déroulé de cette réunion était le suivant :

De 17 h à 17 h 30, en plénière : accueil et Introduction, présentation du déroulé

De 17 h 30 à 19 h 30 : Travaux en 3 groupes :

- La santé et le bien-être de la population
- Le climat : un enjeu pour l'avenir
- Les solidarités et les modes de vie

De 19 h 30 à 20 h, en plénière : Conclusion des travaux



- Le jeudi 22 septembre 2022 de 18h à 20h à La Passerelle, 7 rue du 11 Novembre, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

Le déroulé de cette réunion est le suivant :

De 18 h à 18 h 30, en plénière : Accueil et Introduction, présentation du déroulé

De 18 h 30 à 19 h 45 : Travaux en 3 groupes :

- Répondre à l'urgence climatique
- Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire
- Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud Loire

De 19 h 45 à 20 h, en plénière : Conclusion des travaux



Réunions du Plan Paysage (9) – cf 3^{ème} partie pour le détail de ces réunions

Résidence et parcours : le 25 mars 2022

Temps fort 1 : le 17 mai 2022

Arpentage : le 30 septembre 2022

Atelier du 12 octobre 2022

Atelier du 19 octobre 2022

Atelier du 9 novembre 2022

Atelier du 16 novembre 2022

Temps fort 2 : le 28 février 2023

Temps fort 3 : le 7 novembre 2023

Réunions publiques (13 – 8 en 2024) :

- Le 27 novembre 2018 (Lancement de la Révision) à Feurs (Maison de la Commune, 11 bis rue Gambetta) à 18h



Un verbatim de cette rencontre de lancement a été mis en ligne sur le site du SCOT Sud Loire à l'adresse suivante :

https://www.scot-sudloire.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/12/2018_11_27_Verbatim_Reunion_Lancement.pdf

- Automne 2022 (perspective pour le PAS)
 - o SEM : 12 octobre 2022
 - o Bourg-Argental : 19 octobre 2022
 - o Chazelles sur Lyon : 9 novembre 2022
 - o Montbrison : 16 novembre 2022



Participez au projet
du Sud Loire
de demain !

- Forez-Est
- Loire-Forez
agglomération
- Monts du Pilat
- Saint Etienne
Métropole

RÉUNIONS PUBLIQUES

Les élus du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Loire vous invitent à une réunion publique de **présentation et d'échanges** autour du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** dans le cadre de la révision SCoT Sud Loire

Mercredi 12 octobre - 19h à L'Horme : Salle de la Buire
Mercredi 19 octobre - 19h à Bourg-Argental : Salle André Jamet
Mercredi 9 novembre - 19h à Chazelles sur Lyon : Espace Marcel Pagnol
Mercredi 16 novembre - 19h à Montbrison : Salle Guy Poirieux

PROJET DE
TERRITOIRE À
HORIZON 2050

L'ordre du jour de ces rencontres était le suivant :

1. Le contexte de la révision
2. Le diagnostic : les grands enjeux
3. Les orientations générales du PAS

Répondre à l'urgence climatique

Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud Loire

Améliorer la qualité de vie des habitants du sud Loire

Photo de la rencontre de Chazelle-sur-Lyon :



Photo de la rencontre de Bourg-Argental :

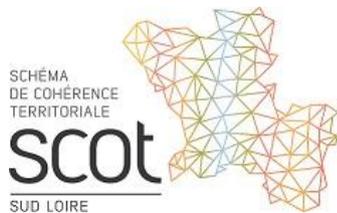


Photo de la rencontre de Montbrison



Photo de la rencontre de L'Horme





- 7 juin 2024 : réunions multisites sur le Projet d'Aménagement Stratégique de 17h à 19h

Saint Etienne Métropole

Cité du Design
Auditorium Ecole Supérieure d' Art et de Design de Saint Etienne
rue Marius Patinaud
42000 SAINT ETIENNE

Forez Est

Les Foréziennes
Salle de l'Auditorium
54 rue Philibert Gary
42210 MONTROND LES BAINS

Loire Forez Agglomération

Hôtel d'Agglomération de Loire Forez Agglomération
17 boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Monts du Pilat

Mairie de Bourg Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG ARGENTAL

<https://www.scot-sudloire.fr/reunions-publiques-2024/>; ce lien permet d'accéder aux invitations, à la plaquette, aux photos et à un enregistrement vidéo intégral de la réunion multisite du 7 juin 2024.



- 24 octobre 2024 de 19h à 21h : réunions multisites sur l'Arrêt Projet

Saint Etienne Métropole

Allée F – Grande salle du Rez-de-Chaussée
2 avenue Grüner
42 000 SAINT-ETIENNE

Forez Est

L'Atelier du Rival
20 rue du Rival
42 210 MONTROND-LES-BAINS

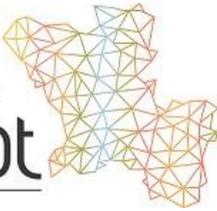
Loire Forez Agglomération

Hôtel d'Agglomération de Loire Forez Agglomération
17 boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Monts du Pilat

Mairie de Bourg Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG ARGENTAL

<https://www.scot-sudloire.fr/arret-projet-scot-revise-reunions-publiques-concertation-24-octobre-2024/>; ce lien permet d'accéder aux invitations, à la plaquette, aux photos et à un enregistrement vidéo intégral de la réunion multisite du 24 octobre 2024.



Les réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération prise le 29 mars 2018 ; le syndicat mixte a conservé en conséquence les publications d'annonces légales associées (cf. ci-dessous pour exemple).

**APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES**

Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités

04 72 22 24 25

lprial@leprogres.fr

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

BCI

BCI, société à responsabilité limitée au capital fixe de 165 000 € dont le siège social est situé 2 avenue du Pihon, 42410 à Chavanay, ayant pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises en matière de planification, de gestion, de comptabilité et de finance ainsi que la prise d'intérêts ou participation indirecte dans les sociétés, constituées pour une durée de 99 ans, en cours d'immatriculation auprès du RCS de Saint-Etienne. Gérants : M. Remy BONNEL, résidant au 60, route du Pilon, 42410, La Chapelle-Villars, de nationalité française, né le 27 juin 1991 à Vienne (38) et Madame Vinciane LIMONE, résidant au 60 route du Pilon, 42410, La Chapelle-Villars, de nationalité française, née le 12 Mars 1992 à St colombe (95).

323697200



LE PROGRES
le journal
LE BIEN PUBLIC

**Professionnels du Droit et du Chiffre
en quelques clics
publiez vos Annonces Légales
partout en France.**



leprogres.viedessocietes-eurolegales.com
identifiant + code d'accès sécurisé sur demande

0809 101 811

lprial@leprogres.fr

plateforme nationale de saisie en ligne

**Participez au projet
du Sud Loire
de demain !**

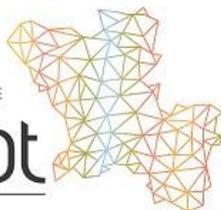
- Forez-Est
- Loire-Forez agglomération
- Monts du Pilat
- Saint Etienne Métropole

RÉUNIONS PUBLIQUES

Les élus du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Loire vous invitent à une réunion publique de **présentation et d'échanges** autour du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** dans le cadre de la révision SCoT Sud Loire

Mercredi 12 octobre - 19h à L'Horme : Salle de la Buire
Mercredi 19 octobre - 19h à Bourg-Argental : Salle André Jamet
Mercredi 9 novembre - 19h à Chazelles sur Lyon : Espace Marcel Pagnol
Mercredi 16 novembre - 19h à Montbrison : Salle Guy Poirieux

PROJET DE
TERRITOIRE À
HORIZON 2050



4 lieux

Saint-Étienne Métropole

Cité du Design
Auditorium Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne
Rue Marius Patinaud
42000 SAINT-ÉTIENNE

Loire Forez agglomération

Hôtel d'agglomération de Loire Forez agglomération
17 Boulevard de la Préfecture
42600 MONTBRISON

Forez-Est

Les Foréziennes
Salle de l'Auditorium
54 rue Philibert Gary
42210 MONTROND-LES-BAINS

Monts du Pilat

Mairie de Bourg-Argental
Salle du Conseil Municipal
Place de l'Hôtel de Ville
42220 BOURG-ARGENTAL

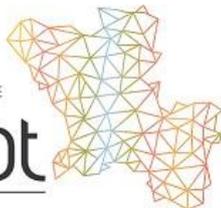
VEN
07
JUIN
18h-20h



Réunions publiques



Les élus du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire vous invitent à une réunion publique de présentation et d'échanges autour du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**



Vous êtes abonné(e) au Progrès
**DE NOMBREUX
AVANTAGES EXCLUSIFS
VOUS ATTENDENT !**

- Places de spectacles
- Évènements culturels et sportifs
- Rencontres avec la rédaction
- Réductions
- et + encore à gagner !



Pour découvrir les avantages du moment
et participer aux tirages au sort en un clic, scannez
le QR code ! Ou rendez-vous sur leprogres.fr/leclub



LeClub est un avantage réservé aux abonnés print, premium et intégraux.
Pour en profiter, activez votre accès via <https://www.leprogres.fr/activez-votre-compte> ou contactez-nous par e-mail :
leclub@leprogres.fr
Accès valable uniquement pour le bénéficiaire d'un abonnement en cours et sur son adresse mail personnelle.

LE PROGRES
L'ACTUALITÉ
AU SERVICE DES PROS

AVIS

Avis administratifs



**RÉUNIONS PUBLIQUES
DE CONCERTATION**

**Arrêt du projet de SCoT révisé
Jeudi 24 octobre 2024, 19h00**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du SUD LOIRE permet de construire l'avenir en matière de consommation d'espace, d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'équipements publics, de transports, d'implantations commerciales et d'environnement, pour les vingt-cinq prochaines années.

Le périmètre du SCoT Sud-Loire a été modifié par arrêté préfectoral le 18 décembre 2017.

Il est constitué de quatre intercommunalités :

- Saint-Etienne Métropole
- Loire-Forez Agglomération

-Communauté de communes Forez-Est

-Communauté de communes des Monts du Pilat

Au vu de l'extension importante du périmètre du Syndicat Mixte du SCoT Sud-Loire, les élus du comité syndical ont décidé à l'unanimité de prescrire la révision du SCoT le 29 mars 2018.

Le projet d'aménagement stratégique du SCoT révisé a été présenté et débattu lors de réunions publiques organisées le 7 juin 2024.

Les réunions publiques organisées le 24 octobre vous permettront :

- de découvrir l'ensemble du projet qui sera examiné par le comité syndical le 16 décembre 2024 ;
- de questionner les membres du Bureau ;
- d'exprimer vos avis en amont de l'enquête publique qui sera organisée en 2025.

Nous vous invitons à venir à cette réunion de concertation, qui aura lieu :

Jeudi 24 octobre 2024 à 19h00

Simultanément sur 4 sites

- **Saint-Etienne Métropole**

Allée F - Grande salle du Rez-de-Chaussée

2 avenue Grüner

42 000 SAINT-ETIENNE

- **Loire Forez agglomération**

Hôtel d'agglomération de Loire Forez agglomération

17 boulevard de la Préfecture

42 800 MONTBRISON

- **Forez-Est**

L'Atelier du Rival

20 rue du Rival

42 210 MONTROND-LES-BAINS

- **Monts du Pilat**

Mairie de Bourg-Argental

Salle du Conseil Municipal

Place de l'Hôtel de Ville

42 220 BOURG-ARGENTAL

Pour plus d'informations : Syndicat Mixte du SCoT Sud-Loire -

Tel. 04 77 92 15 78

<https://www.scot-sudloire.fr/>

Courriel : accueil@scot-sudloire.fr

430347000

Le Plan Paysage a permis une mobilisation continue et une élaboration étroite avec les élus sur les territoires.

Le Plan Paysage : Les acteurs concernés et parties prenantes

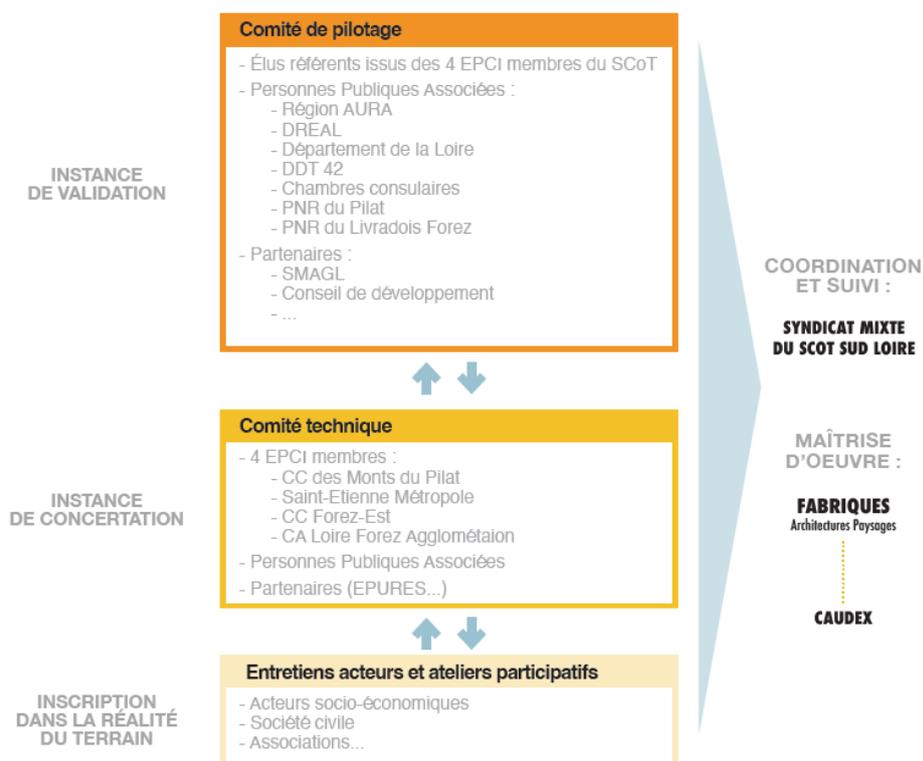
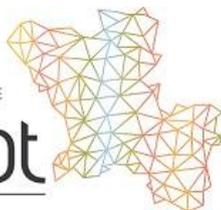


SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

SCOT

SUD LOIRE



Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



ARPENTAGES



- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- MOBILITÉS
- FORÊTS ET FILIÈRE
- MILIEUX NATURELS ET TOURISME
- AGRICULTURE



TEMPS FORT #1

© 2019 SCOT Sud Loire - CC BY-NC-SA

Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



2 ATELIERS INSITU
LFA ET CC FOREZ-EST

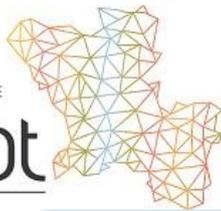


- P.A.S ET SCOT SUD LOIRE
- L'ÉNERGIE SUR LE SUD LOIRE - SIEL 42
- MISE EN RÉCIT : IMPACT PAYSAGER DU MIX ÉNERGÉTIQUE - FABRIQUES ET CADEX
- CENTRALES VILLAGEOISES CEVIDOREE
- CENTRALES VILLAGEOISES DE LA RÉGION DE CONDRIEU



28 FÉVRIER 2023
TEMPS FORT #2

« PAYSAGES, SOBRIÉTÉ ET ÉNERGIES RENOUVELABLES »



Le Plan Paysage : Une méthode de concertation et de temps de co-construction in-situ



ARPENTAGE AXE LOIRE

« LA LOIRE : LIENS À TISSER
ET RESSOURCES POUR LE
TERRITOIRE »

ORIENTATION 1 : RÉPARER – DIVERSIFIER

PRIORITÉ 1

photo choisie plus de 2 fois



PRIORITÉ 2

photo choisie 1 ou 2 fois



ÉCARTÉ

photo non choisie



TRAVAIL POUR CHAQUE ORIENTATION :

- RÉPARER / DIVERSIFIER
- DENSIFIER / DÉDENSIFIER
- COMPOSER / RELIER
- ASSOCIER / MIXER / MUTUALISER
- DÉSIMPERMABILISER / VÉGÉTALISER



ATELIER OQP



DÉPASSER LE ZAN : PROMOUVOIR DES ESPACES URBAINS INVENTIFS ET UN CADRE

DE VIE DE QUALITÉ

IMAGINER LA MUTABILITÉ DES FORMES

URBAINES

REQUALIFIER VS. CONSTRUIRE



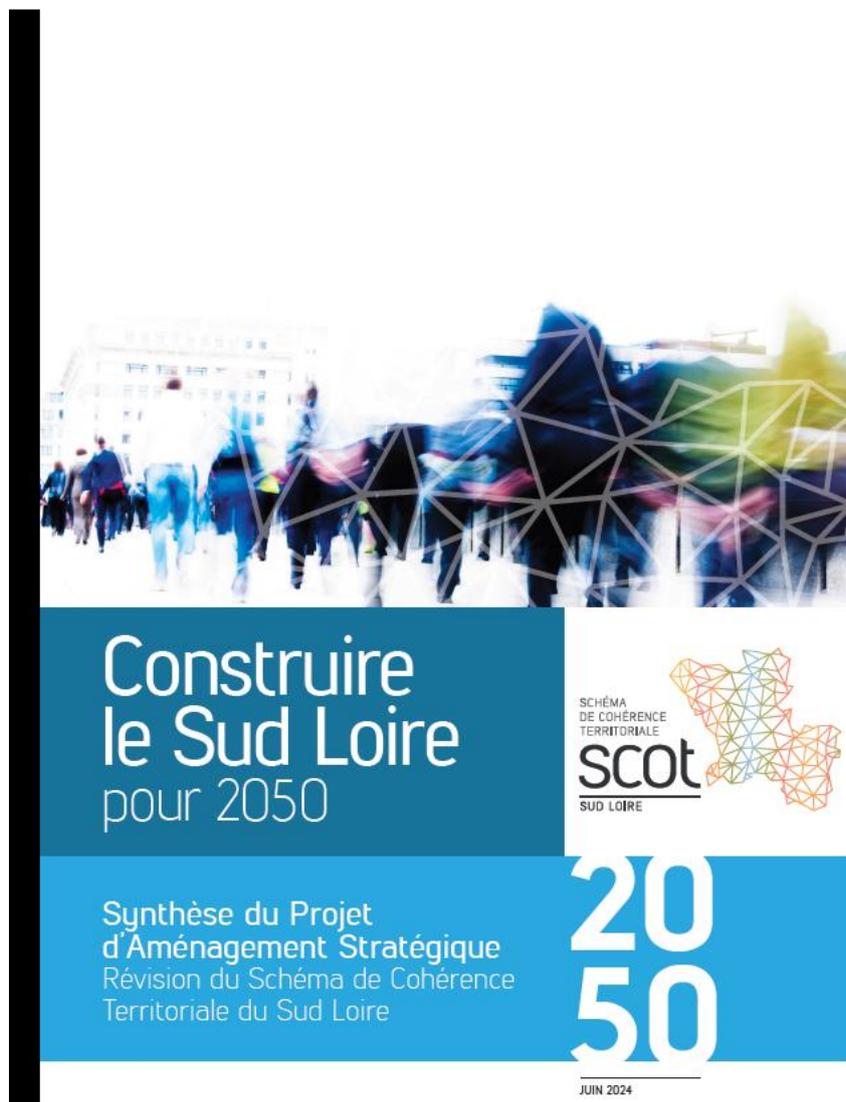
OCTOBRE 2023

TEMPS FORT #3

« PAYSAGES HABITÉS EN MUTATION »

4/1/ Des plaquettes d'informations à chaque stade la procédure (les plaquettes pour juin et octobre 2024 sont annexées).

Pour chaque phase de la procédure, des plaquettes d'informations ont été mise à disposition des participants aux réunions publiques puis mises en ligne sur le site du syndicat mixte afin de garantir l'information du grand public.



Le site du SCoT a fonctionné durant toute la durée de la procédure de révision, soit de mars 2018 à décembre 2024.

Pour faciliter son usage, il a bénéficié d'une mise à jour importante au mois d'avril-mai 2024. Son ergonomie s'en est trouvé grandement amélioré tout comme son référencement.

Un onglet est dédié à la Révision en page d'accueil et les documents apparaissent dès leurs présentations et leurs adoptions en actualité.

<https://www.scot-sudloire.fr/>



4 octobre 2024 in Actualités

Arrêt du projet de SCoT révisé : réunions publiques de concertation le jeudi 24 octobre à 19h

Réunions publiques de concertation Arrêt du projet de SCoT révisé, jeudi 24 octobre

29 juillet 2024 in Actualités

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Consultez la délibération du Comité Syndical du 10 mercredi 10 juillet : 99_DE-délib 017-2024 Débat sur les

16 juillet 2024 in Actualités

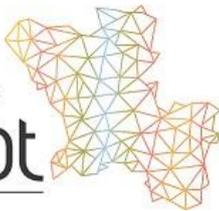
Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique

Le 10 juillet 2024, le comité syndical du SCoT Sud Loire s'est réuni à Montbrison pour débattre de son projet d'aménagement stratégique. Les représentant des

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



Syndicat mixte

Contact



Territoire

Scot actuel

Révision du scot

Espace documentaire



Le Scot Sud Loire met en œuvre le schéma de cohérence territorial du sud du département de la Loire, et définit les politiques en matière d'habitat, économie, mobilité, transition énergétique et écologique des 20 prochaines années.

4 octobre 2024 in Actualités

Arrêt du projet de SCoT révisé : réunions publiques de concertation le jeudi 24 octobre à 19h

Réunions publiques de concertation Arrêt du projet de SCoT révisé Jeudi 24 octobre 2024, 19h00 télécharger l'arrêt du projet - Révision du SCOT

29 juillet 2024 in Actualités

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Consultez la délibération du Comité Syndical du 10 mercredi 10 juillet : 99_DE-délib 017-2024 Débat sur les orientations du PAS

[Lire la suite →](#)

16 juillet 2024 in Actualités

Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique

Le 10 juillet 2024, le comité syndical du SCoT Sud Loire s'est réuni à Montbrison pour débattre de son projet d'aménagement stratégique. Les représentant des...

[Lire la suite →](#)

14:54

5G 87



RÉUNIONS PUBLIQUES “SCOT” LE 24 OCT. À 19H



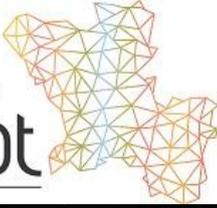
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du SUD LOIRE permet de construire l'avenir en matière de consommation d'espace, d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'équipements publics, de transports, d'implantations commerciales et d'environnement, pour les 25 prochaines années.

Le périmètre du SCOT Sud-Loire est constitué de 4 intercommunalités :

- [Saint-Etienne Métropole](#)
- [Loire-Forez Agglomération](#)
- [Communauté de communes Forez-Est](#)
- [Communauté de communes des Monts du Pilat](#)

Traduction





undefined - jeudi 31 octobre 2024

Actu | Pilat

BOURG-ARGENTAL

Un nouveau Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire émerge

De notre correspondant Jean Desmarin



Emilie Degrau (chargée de mission), Bernard Soutrenon (vice-président) et Patricia Sèze (Directrice générale des services CCMP). Photo Jean Desmarin

La seconde réunion publique sur le contenu des éléments clés du Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire (Scot SL) a réuni plus de 100 personnes en visioconférence sur les quatre territoires du Scot SL. Cette réunion était animée par le président et les vice-présidents du Scot SL, avec Bernard Soutrenon pour la CCMP en visioconférence en salle des conseils.

Qu'est-ce qu'un Scot et qui concerne-t-il ?

Bernard Soutrenon : « Le Scot est un document d'urbanisme stratégique de planification à long terme (15 à 20 ans) qui définit les grandes orientations de l'aménagement d'un territoire à l'échelle intercommunale. Son objectif vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques locales concernant l'habitat, les transports, l'organisation de l'espace, le développement économique, la protection des espaces naturels et agricoles, etc. Ce document intègre la politique régionale et décline ses orientations dans les documents constitutifs qui s'imposent aux PLU des communes et aux PLUi des intercommunalités. Il couvre quatre intercommunalités : Saint-Étienne Métropole, Loire Forez Agglomération, les Communautés de communes de Forez Est et des Monts du Pilat, pour 198 communes et près de 600 000 habitants.

Ce nouveau Scot SL remplacera le précédent en 2025. »

De quels documents est constitué le Scot SL ?

« Le Scot SL est constitué du Projet d'aménagement stratégique (Pas) qui formule le projet de territoire à travers les orientations stratégiques et du Document d'orientations et d'objectifs (Doo) qui intègre le Document d'aménagement artisanal, commercial et de logistique (Daac). Il détermine les conditions d'application du Pas et constitue un cadre de référence pour les documents d'urbanisme et de programmation (PLU, PLU, PLH...). Les services de l'Etat coopèrent dans cette réflexion et permettent des avancées positives dans l'élaboration de ces documents ».

Quels sont les points clés de ce nouveau Scot ?

« Deux aspects émergent de la démarche dans cette construction plurifonctionnelle et multisectorielle : l'intégration de la Loi ZAN (Zéro artificialisation nette) du 21 août 2021 qui engage les communes à diviser par deux l'artificialisation des sols, par période de dix ans à compter de 2021, pour arriver à zéro artificialisation nette (total d'artificialisation et de renaturation) en 2050. L'objectif de réduction de la consommation des Espaces naturels agricoles et forestiers (Enaf) à hauteur de 54,5 % pour la période 2021-2031, sur la base de la période précédente 2011-2021 avec 1 528 hectares. Ce qui donne un plafond de consommation pour les périodes de 2021-2031 de 695 ha, 2031-2041 de 349 ha, 2041-2051 de 174 ha. »

Concrètement, quels sont les virages pris avec ces orientations ?

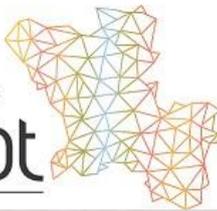
« Les élus du Scot SL ont priorisé pour les prochaines années les activités économiques, les services et équipements, l'habitat, dans cette élaboration du Scot SL. »

Et les conséquences pour les communes de la CCMP ?

« La production de logements se fera essentiellement dans le cadre de la démolition reconstruction et plutôt en centre bourg. La rénovation performante des immeubles d'habitation sera favorisée. Les modes de déplacements doux et l'usage des espaces végétalisés seront privilégiés. »

Quel est l'objectif final ?

« L'adoption par le Syndicat mixte du Scot SL des documents (Pas et Doo + Daac + annexes) avant la fin de l'année 2025. »



Lundi 18 novembre 2024

Chambles

Près de 200 personnes en plein air pour un anniversaire trop bruyant

Les fêtes étaient installées en extérieur, à proximité du château d'Essalois, dans un champ privé. Mais le système de son était puissant au point que les gendarmes sont intervenus à plusieurs reprises.

L'ambiance devait être bonne puisque malgré les températures nocturnes proches de zéro, la fête a eu lieu en extérieur. Dans la nuit de samedi à dimanche, les gendarmes ont été sollicités par des riverains qui leur signalaient un rassemblement festif à proximité du château d'Essalois, sur la commune de Chambles.

À leur arrivée sur place, les gendarmes ont constaté un rassemblement de 150 à 200 personnes, réunies pour une fête d'anniversaire. Vérification faite : l'organisateur de la soirée est bien né un 17 novembre. Les fêtes sont arrivées sur les



Les fêtes ont passé à la nuit en extérieur sur un terrain à proximité du château d'Essalois. Photo d'archives Yves Sautel

lieux au moyen de plusieurs dizaines de véhicules peu avant minuit, samedi. La musique, diffusée par le système de sonorisation installé dans un champ sur un terrain privé, était si forte

que les gendarmes ont été contraints d'intervenir à plusieurs reprises pour faire baisser les décibels.

Ce dimanche à 11 heures, il restait une centaine de person-

nes et environ 35 véhicules, mais la musique était coupée.

Des stupéfiants et une arme

« Comme ils le font systématiquement dans ce genre de cas, les militaires ont installé un dispositif de contrôles sur la route.

Ce qui leur a permis d'interpellier un conducteur sous stupéfiants et sanctionné deux personnes pour détention de drogues d'une amende forfaitaire délictuelle. Même sanction pour une autre, qui portait une arme. Enfin, un individu a été interpellé alors qu'il tentait de se soustraire au contrôle.

À 17 heures, il ne restait plus que 20 véhicules et une cinquantaine de personnes, selon les gendarmes qui étaient toujours sur place.

Rappelons que le château d'Essalois fait partie du site des Gorges de la Loire, protégées tant que site classé et réserve naturelle régionale. Il est notamment interdit d'y camper afin de préserver la qualité des lieux et protéger la végétation.

■ F. Pa.

Loire

Urbanisme : « La forme de logement va changer, le temps du lotissement a vécu »

Le nouveau schéma de cohérence territoriale sud Loire devrait être applicable fin 2025. Le projet d'aménagement stratégique propose une vision à l'horizon 2050. Il intègre prioritairement un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Qu'est-ce que cela implique ?

Le Scot sud Loire, c'est aujourd'hui quatre intercommunalités (Saint-Etienne Métropole, Loire forez agglomération, Forez et les Monts du Pilat), soit 198 communes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 597 000 habitants, 224 440 emplois, 2 660 agriculteurs et 267 100 résidences principales.

Christophe Bazile, président du Scot, tenait à faire passer quelques messages sur cette procédure de révision qui doit se terminer en fin d'année pour une mise en application

du nouveau Scot fin 2025.

● L'habitat

Ainsi, il explique : « Pour réaliser ce projet, nous avons pris l'option d'une hausse de notre population jusqu'en 2057 puis d'une stabilisation, voire un léger affaissement. Ce qui nous permet d'évaluer les besoins en logements sur trois périodes : 2 550 par an entre 2021 et 2031 ; 2 200 par an entre 2031 et 2041 et 2 150 entre 2041 et 2051. Sachant que l'on doit se plier à la loi ZAN, qui tend à zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050. Dès, entre 2021 et 2033, le Scot sud Loire doit réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Sur la période de référence 2011-2021, notre consommation s'est élevée à 1 828 hectares. Dès 2031, on doit donc la réduire de 50 %, sauf que le compteur tourne depuis 2021 sans avoir pour l'instant les outils pour restreindre cette consommation



Christophe Bazile, président du Scot sud Loire. Photo Françoise Sable

d'espace. Il faut vraiment que tout le monde ait conscience de l'enjeu sinon on pourrait dès la mise en application du Scot ne plus avoir d'hectares à consommer ! La loi ZAN s'appliquera à tous les documents d'urbanisme. S'il n'existe pas de plan local de l'urbanisme, la commune devra se mettre en conformité avec cette loi,

cela pourra être un véritable enfer pour elles. Les PLU ou PLUI sont les meilleurs des airbags ».

Aujourd'hui, le président parle « de vrais changements à opérer. On sera sûr de la rénovation urbaine, reconquête de logements vacants, de densification ou de logements à l'hectare. Cela ira de 70 logements à l'hectare pour Saint-Etienne à 60 pour les villes de sud Loire comme Montbrison, 35 pour les localités intermédiaires comme Roche-la-Molière et 20 pour les petites centralités comme Saint-Galmier. Donc, forcément la forme de logement va changer, le temps du lotissement a vécu. »

● Ressource en eau

L'enjeu du projet sera aussi de mettre en adéquation le développement du territoire avec la ressource en eau disponible. « La possibilité d'habitat sera conditionnée à la ressource en eau disponible ou à la possibilité de résoudre

cette problématique de ressource en eau, travaux de sécurisation, interconnexion. Il faut aussi optimiser la gestion de l'eau.

● Économie et mobilité

« Notre souhait, indique Christophe Bazile, est de proposer de l'habitat le plus possible là où l'on trouve de l'emploi. Pour cela, le Scot accordera plus d'hectares pour le développement économique que pour l'habitat. On sait construire du logement sur du logement, pas d'atelier industriel sur un atelier industriel. On change complètement de modèle et de priorité : d'abord l'activité économique dont l'agriculture, ensuite les équipements, infrastructures et ensuite l'habitat. Il faut lutter contre l'autosolisme par le développement de solutions de mobilité durable. On devra conforter la présence d'offres de transport structurantes pour faciliter la mobilité de tous. »

LIBÉRIE

SOCIÉTÉ

Le Scot Sud Loire adapte ses directives aux défis de la sobriété foncière

Restrictif • 29 novembre 2024 • Xavier Alix

657 vues 0

De manière triviale, un Schéma de cohérence territoriale (Scot) peut se définir comme une sorte de « super » PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal. Ce dernier doit, justement, être conforme au premier. Celui Sud Loire regroupe Saint-Etienne Métropole, Loire Forez agglomération, Forez Est et les Monts du Pilat, soit près de 600 000 habitants concernés. Sa révision vient d'être actée entre les quatre intercommunalités pour une application espérée fin 2025. Afin donc, via ses projections, de caler ses directives sur les exigences de loi Zan, la fameuse « zéro artificialisation nette ». Restrictions en perspective.



Les brèves

04/12/24
10:58 Mines Saint-Etienne lance les travaux de son nouveau bâtiment

03/12/24
18:11 Gaël Perdriau a été réélu président de l'Epase pour 4 ans

03/12/24
18:01 Montbrison : Habitat et Humanisme Loire inaugure une maison intergénérationnelle

03/12/24
10:06 Value IT est de la 9e promo de « l'Accélérateur PME Epifrance »

02/12/24 Finances publiques : l'université voit

✉ S'inscrire à la newsletter

Pour rappel :

« Concernant la concertation du public, les modalités suivantes sont retenues et seront mises en œuvre durant toute la période de la révision du projet :

✓ Mise à disposition du public des portés à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte. Ces derniers seront consultables aux horaires habituels d'ouverture des bureaux du Syndicat Mixte.

✓ Mise à disposition du public d'un dossier lui permettant de s'informer du déroulement de la procédure aux sièges du Syndicat Mixte, de Saint-Etienne Métropole, de Loire-Forez Agglomération, de la Communauté de Communes Forez-Est et de la communauté de Communes des Monts du Pilat. Ce dossier sera consultable aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre. Ce dossier sera actualisé au cours de la révision du projet de SCOT.

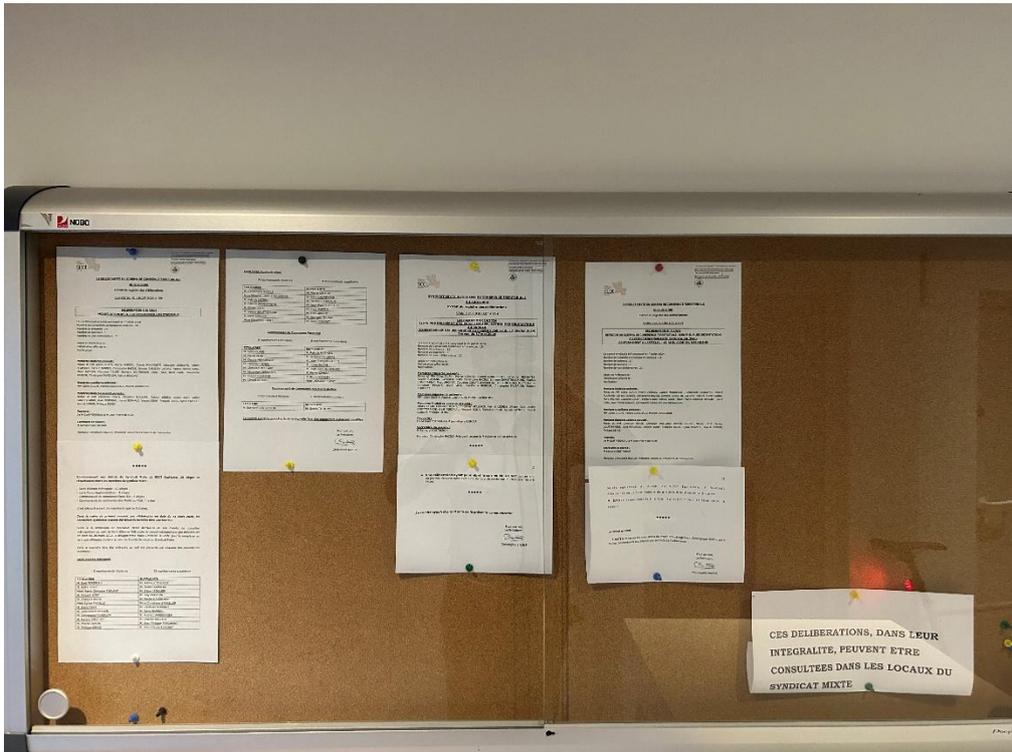
✓ Ouverture d'un registre aux sièges du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre, pour permettre au public de consigner ses observations. Ce registre sera accessible aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat Mixte et de chaque EPCI membre. »

Lors de chaque rencontre et au siège du syndicat mixte et des EPCI sont tenus disponibles des registres papiers conservés par le SCoT.

Les bureaux du SCoT sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les locaux des EPCI ont des horaires d'ouverture aux publics variables dans la durée et selon leurs sites.

Les locaux du SCoT permettent, hors des horaires d'ouverture, une prise de contact téléphonique et une prise de connaissance par affichage – cf. documents photographiques ci-dessous.



5/ Bilan des participations aux réunions de concertation, 2018-2024

5/1/ Bilan quantitatif des réunions publiques

Le 27 novembre 2018 à Feurs : 129 participants (lancement Révision)

Un verbatim de cette réunion est disponible sur le site internet du SCoT : https://www.scot-sudloire.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/12/2018_11_27_Verbatim_Reunion_Lancement.pdf.

Réunions publiques de l'automne 2022 : 170 participants (Pré-PAS)

12 octobre 2022 SEM : 24

19 octobre 2022 : CCMP : 23

9 novembre 2022 : 48

16 novembre 2022 : 75

Réunions publiques du 7 juin 2024 (en multisites) sur le PAS : 106 participants

SEM : 16

LFA : 25

CCMP : 18

FE : 43

En ligne : 4

Réunions publiques du 24 octobre 2024 (en multisites) sur l'arrêt Projet : 137 participants

SEM : 18

LFA : 31

CCMP : 14

FE : 52

En ligne : 22

Les deux dernières réunions publiques ont donné lieu à un enregistrement audio et vidéo disponible sur le site du syndicat mixte (cf. ci-dessus).

5/2/ Bilan qualitatif synthétique et prise en compte des remarques formulés par les participants

Le bilan qualitatif s'appuie sur l'analyse de la documentation produite par la concertation du public :

- Verbatim de la réunion de lancement de novembre 2018
- Enregistrements vidéos des réunions multisites des 7 juin et 24 octobre 2024
- Registres centralisés par le SCoT
- Remarques utilisant la plateforme accueil du SCoT

Un premier constat renvoie à la qualité des intervenants : élus, représentants de filières ou d'institutions sont majoritaires. Malgré la multiplication des outils d'informations et de participations, très peu de citoyens ont participé aux réunions ouvertes au public.

Deuxième constat : la plupart des questions posées renvoie à des documents infra tels que PLUI et PLU. Dans ce cadre, les élus ont pris soin de prendre en compte ces remarques dans la mesure où trois EPCI sur quatre disposent de documents en cours de révision.

Troisième constat : les échanges et débats portent essentiellement sur des éléments d'appréciation et ou de compréhension du cadre législatif et réglementaire dans lequel le SCoT s'inscrit. L'achèvement de la révision s'est déroulé dans le contexte des débats relatifs à l'application du principe ZAN qui a mobilisé tout à la fois les médias et les débats politiques.

Quant aux remarques principales prises en compte dans le cadre de l'arrêt projet, elles concernent :

- Les définitions des centralités par la prise en compte des avis exprimés par des élus locaux
- L'articulation dans le DOO entre le SRC et le chapitre Carrière
- L'attention portée au SERM en cours de construction
- La formulation de la position du SCoT relativement au site de l'aéroport de Saint-Etienne Loire